



106, rue Saint-Jean-Baptiste  
Saint-Guillemme (Québec) J0C 1L0

Téléphone : 819 396-2403  
Télécopieur : 819 396-0184  
Courriel : [info@saintguillaume.ca](mailto:info@saintguillaume.ca)

Municipalité de Saint-Guillemme

---

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉSOLUTION**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillemme, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillemme le **lundi le 4 juillet 2022 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, maire.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Mme Francine Julien, M. Christian Lemay, M. Mathieu Labrecque,  
M. Jocelyn Chamberland, Mme Dominique Laforce et M. Luc Chappelaine.

---

**Résolution 170-07-2022**

**Adoption du règlement d'emprunt numéro 258-2022 décrétant une dépense de 5 000 000 \$ et un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réhabilitation des rangs Saint-Prime, rang Saint-Mamert, rang du Ruisseau S-O, rang du Ruisseau S-E, rang du Ruisseau Nord et Chemin du Petit rang.**

Considérant qu'un contrat a été octroyé à Sintra selon la résolution 145-06-2022 pour la réhabilitation des rangs Saint-Prime, rang Saint-Mamert, rang du Ruisseau S-O, rang du Ruisseau S-E, rang du Ruisseau Nord et Chemin du Petit rang:

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le règlement numéro 258-2022 décrétant une dépense de 5 000 000 \$ et un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réhabilitation des rangs Saint-Prime, rang Saint-Mamert, rang du Ruisseau S-O, rang du Ruisseau S-E, rang du Ruisseau Nord et Chemin du Petit rang.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Karine Trudel

Adjointe à la direction et secrétaire d'assemblée

Copie certifiée conforme, donnée à Saint-Guillemme, le 6 juillet 2022.

\*\* Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine session régulière du conseil.